

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du
Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval située au 851, boulevard Saint-Joseph,
Roberval, le mardi 13 mai 2025.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Serge Bergeron	Maire de Roberval
M ^{me}	Marie-Noëlle Bhérer	Mairesse de Saint-Prime
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M.	Ghislain Laprise	Maire de La Doré
M ^{me}	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales
M.	Guy Privé	Maire de Sainte-Hedwidge
M.	Roger Villeneuve	Maire de Saint-André

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet.

MM. Steeve Gagnon, directeur général, Danny Bouchard, directeur général adjoint et
directeur de l’aménagement du territoire, Francis Leclerc, directeur du Service de
l’ingénierie, ainsi que M^{mes} Odrey Doucet, directrice du Service aux entreprises, et
Andrée-Anne Guay, conseillère en communication, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l’ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus
cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-137

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à
l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que
présenté en y ajoutant les points suivants :

6.3.7 Nomination – Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean.

Point n° 3.1 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-138

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Guy Privé et résolu à
l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 soit ratifié
par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l’ordre du jour
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 33 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.1 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-139

Sujet : Acceptation des comptes et des engagements

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes et des engagements ci-après énumérés soit acceptée.

Liste des comptes			
1 ^{er} au 30 avril 2025			
Baillargeon, Yanick		940,53	\$
Bonneau, Christoph		882,04	
Bouchard, Danny		309,53	
Bouchard, Élisabeth		420,45	
Brassard, Jacynthe		1 043,11	
Desbiens, Charles		203,03	
Doucet, Odrey		802,33	
Fortin, Jonathan		552,43	
Fromage, Amélia		265,00	
Gagnon, Ariane		1 245,34	
Gagnon, Steeve		900,12	
Garneau, Pierre		94,08	
Gibbons, Luc		50,96	
Gingras, Nancy		122,84	
Guay, Andrée-Anne		350,96	
Jonckheere, Guillaume		1 057,10	
Leclerc, Francis		351,72	
Néron, Hélène		200,00	
Perron-Chartier, Maryse		574,49	
Prince, Dany		216,30	
Privé, Sylvain		316,10	
Savoie, Annie		172,45	
Total fonds MRC		<u>11 070,91</u>	\$
Lajoie, Marc-Antoine		34,48	\$
Total fonds villégiature		<u>34,48</u>	\$
Total des fonds		<u>11 105,39</u>	\$

Liste des engagements			
1 ^{er} au 30 avril 2025			
DB-000032	Honoraires en architecture bureau développement	ARDO40	8 757,65 \$
FL-000015	Adhésion et formation génie municipal Christoph	CERIU	853,11
FL-000016	Bottes noires Christoph	LCR80	110,37
JB-000033	2024-FRR PQV TPSQV	AGEN55	3 141,58
JB-000034	Frais de repas réunion chantier	MISS50	232,25
JB-000035	Frais de repas réunion chantier	LINT50	344,93
JB-000037	Cotisation annuelle ÉAQ	EVEN15	546,13
JB-000038	TOURISME Mise en marché et exp. visiteurs	ZONE50	5 438,32

OD-000028	Billet brunch 2025	SYND60	30,00
OD-000029	Publicité web signature innovation	JOUR67	517,39
SG-000230	Capsules de sensibilisation à la cybersécurité	FORT80	3 228,50
SG-000231	Système de protection Field Effect MDR	PGSY50	12 491,73
SG-000232	Licences d'inspection et filtration Fortigate 3 ans	PULS50	11 506,70
SG-000237	Commandite achat billets pièces de théâtre	CENT40	200,00
SG-000238	Billet brunch 2025	SYND60	30,00
SG-000239	Achat portable pour Élisabeth	HIFI10	1 442,94
SG-000240	Financement banquet homard 2 billets #7+8	CLUB77	300,00
VB-000009	Télénet informatique du mois	TELE65	1 914,93
VB-000011	Cellulaire du mois de	BELL60	580,54
VB-000017	Aliments divers	CUIZ50	54,45
VB-000018	Recharge petite caisse 25-03	PETI50	227,50
VB-000019	Facture d'électricité du mois	HYDR33	6 470,79
VB-000020	Produit sanitaire du mois	LEPI40	412,53
VB-000021	Folks du mois	FOLK80	209,25
VB-000025	Frais timbreuse recharge	PITN55	704,85
VB-000026	Nettoyage de tapis du mois	CTAA50	49,69
VB-000027	Programme d'aide aux employés	UNPS80	420,00
VB-000058	Frais cafetière mars et avril	CAFE65	887,81
VB-000070	Adhésion annuelle 1 mai 2024 au 30 avril 2025	ESPA80	415,06
VB-000071	Repas séance du 25 mars + diner du 18 mars Valérie	SERV29	471,52
VB-000072	Inscription tournoi golf 2025	PORT80	201,21
VB-000073	Repas réunion Chantier Agro	SERV29	276,01
VB-000074	Repas séance du 8 avril	SERV29	492,15
VB-000075	Hébergement annuel site web MRC fin 30 sept 2025	NIXA10	1 262,78
VB-000076	Cotisation annuelle Steeve G.	ADMQ50	59,79
VB-000077	Services informatiques avril	PULS50	1 991,08
VB-000078	Frais informatiques avril	VISI67	916,24
VB-000079	Achat produits laitiers	NUTR10	152,60
VB-000080	Soutien juridique de l'administration mars	CAIN52	358,44
VB-000081	Mise en demeure mandat auscultation chaussée	CAIN52	1 427,56
VB-000082	Avis public vente pour taxes	JOUR67	704,59
VB-000083	Mémoire pour portable Charles	HIFI10	120,72
VB-000084	Flextra fenêtre bureau Louise et cafétéria	HOME30	11,49
VB-000085	Avis public vente pour taxes + mot préfet	JOUR67	1 746,15
VB-000086	Cartouche encre jaune Canon	BLAC10	150,62
VB-000087	Dépenses avril 2025	VISA-PF	1 274,65
VB-000088	Dépenses avril 2025	VISA-DG	2 799,83
VB-000089	Achats avril 2025	MEGA50	1 901,47
Total fonds MRC			<u>77 837,90</u> \$
DB-000015	Conteneur supplémentaire site dépôt Branche-Ouest	GROU20	2 529,45
Total fonds TNO			<u>2 529,45</u> \$

DB-000027	Changement de pneus d'été camionnette	GARA55	1 614,07	
DB-000029	Deux essuie-glaces pour Ford	JEAN30	63,24	
VB-000002	Frais de TPV	GLOB40	47,49	\$
VB-000004	Facturation certification RDE 2025-2026	MINI50	143,00	
Total fonds villégiature			1 867,80	\$
DB-000021	Avis public appel d'offres DDR éclaircie	TRIM50	465,37	\$
VB-000002	Acquisition d'un bien sans maître	CAIN50	486,68	
Total fonds TPI			952,05	\$
Total des engagements			83 187,20	\$

Point n° 5.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-140

Sujet : Abrogation de la résolution n° 2023-256

Attendu que par sa résolution n° 2023-256, le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a pris la décision de cesser ses investissements publicitaires sur les plateformes de Meta;

Attendu le constat que seule la MRC du Domaine-du-Roy semble maintenir ce boycottage;

Attendu que les statistiques de présence sur Facebook montrent une baisse significative de la visibilité des publications de la MRC;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution n° 2023-256.

Point n° 5.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-141

Sujet : Renouvellement – Assurance générale

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la police d'assurance de la MRC du Domaine-du-Roy auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec, pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026, et ce, pour une somme de 39 168,06 \$.

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-142

Sujet : Approbation du règlement n° 2024-787 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2024-787 de la Municipalité de Chambord modifiant son règlement de zonage (n° 2018-621).

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-143

Sujet : Approbation du règlement n° 2024-776 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2024-776 de la Municipalité de Chambord modifiant son règlement de zonage (n° 2018-621).

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-144

Sujet : Approbation du règlement n° 2024-777 – Municipalité de Chambord

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2024-777 de la Municipalité de Chambord modifiant son règlement de zonage (n° 2018-621) et ses amendements en vigueur en vue de créer la zone 22-ICO à même une partie de la zone 7-A.

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-145

Sujet : Avis du conseil sur la résolution n° 2025-065 (dérogation mineure en zone de contraintes) – Municipalité de Saint-Prime

Attendu qu'en vertu du 4^e alinéa de l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1; LAU), une municipalité qui accorde une dérogation mineure dans un lieu visé au 2^e alinéa de l'article 145.2, soit dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général, doit transmettre à la MRC une copie de la résolution accordant la dérogation mineure demandée;

Attendu que dans les 90 jours de la réception de la résolution, le conseil de la MRC peut, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général :

1. Imposer toute condition visée au deuxième alinéa dans le but d'atténuer ce risque ou cette atteinte ou modifier, à ces fins, toute condition prévue par le conseil de la municipalité;
2. Désavouer la décision autorisant la dérogation, lorsqu'une atténuation du risque ou de l'atteinte n'est pas possible;

Attendu la résolution n° 2024-161 adoptée par le conseil de la Municipalité de Saint-Prime et ayant pour effet d'accorder une demande de dérogation mineure visant à réduire la limite d'emprise de rue à 2,4 mètres plutôt que 4,0 mètres pour un bâtiment accessoire;

Attendu que le Service de l'aménagement du territoire a procédé à l'analyse de la décision autorisant la dérogation mineure, et qu'il juge qu'elle n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ni de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la Municipalité de Saint-Prime que la MRC du Domaine-du-Roy n'entend pas se prévaloir des pouvoirs prévus au 4^e alinéa de l'article 145.7 de la LAU concernant la dérogation mineure octroyée en vertu de la résolution n° 2024-161, cette demande ne visant pas des dispositions adoptées en vertu des paragraphes 16° ou 16.1° du deuxième alinéa de l'article 113 ou des paragraphes 4°

ou 4.1° du 2° alinéa de l'article 115, et celle-ci n'ayant pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général.

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-146

Sujet : Approbation du règlement n° 2025-02 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M. Guy Privé, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2025-02 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant son règlement de zonage (n° 2017-03) de manière à modifier certaines dispositions concernant notamment les bâtiments accessoires, le logement intergénérationnel, des normes d'affichage et les dispositions applicables aux milieux humides.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-147

Sujet : Autorisation de dépôt de projets/Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)

Attendu que le 17 avril dernier, le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) a annoncé le renouvellement du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour la période 2025 à 2028;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy, en tant que municipalité régionale de comté coordonnatrice de l'entretien du circuit cyclable de la Véloroute des Bleuets, doit régulièrement déposer des demandes d'aide financière dans le cadre de ce programme;

Attendu que le conseil pourrait donc autoriser le directeur général adjoint et directeur de l'aménagement du territoire à déposer des demandes dans le cadre du programme et à signer tous les documents et ententes à intervenir;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Danny Bouchard, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement du territoire, à déposer toute demande d'aide financière et à signer tous les documents et ententes à intervenir dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) 2025-2028.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-148

Sujet : Mandat – Travaux de scarifiage par sillon dans le bloc Saint-André/Lac-Bouchette des terres publiques intramunicipales

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy souhaite procéder à la réalisation de travaux de scarifiage par sillon sur les terres publiques intramunicipales (TPI), plus précisément dans le bloc Saint-André–Lac-Bouchette, et ce, sur une superficie approximative de 52 hectares;

Attendu que ce mandat vise à remettre en production des secteurs qui ont fait l'objet de travaux de récolte au cours de la dernière année;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a invité trois entreprises à soumettre des offres de service pour la réalisation des travaux, et qu'elle en a reçu trois ;

Attendu qu'à la suite de ce processus, le comité d'analyse recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la Coopérative de solidarité

forestière de la Rivière-aux-Saumons, et ce, pour un prix total de 24 588,09 \$, taxes incluses;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le mandat de scarifiage par sillon sur les terres publiques intramunicipales Saint-André–Lac-Bouchette, à la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière-aux-Saumons, et ce, pour un prix total de 24 588,09 \$, taxes incluses.

Que les sommes nécessaires à assumer cette dépense proviennent de la subvention du Programme d'aménagement durable des forêts pour l'année 2025-2026.

Point n° 6.3.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-149

Sujet : Mandat – Travaux de reboisement dans le bloc Saint-André/Lac-Bouchette des terres publiques intramunicipales

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy souhaite procéder à la réalisation de travaux de reboisement sur les terres publiques intramunicipales, plus précisément dans le bloc Saint-André–Lac-Bouchette;

Attendu que les travaux totalisent 39 833 plants de différentes essences et de différents gabarits;

Attendu que ce mandat vise à remettre en production des secteurs qui ont fait l'objet de travaux de récolte au cours de la dernière année;

Attendu que la MRC a invité trois entreprises à soumettre des offres de service pour la réalisation des travaux, et qu'elle a reçu une seule soumission;

Attendu qu'à la suite de ce processus, le comité d'analyse recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière-aux-Saumons, et ce, pour un prix total de 31 740,05 \$, taxes incluses;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Guy Privé et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat de travaux de reboisement dans le bloc des terres publiques intramunicipales Saint-André–Lac-Bouchette, à la Coopérative de solidarité forestière de la Rivière-aux-Saumons, et ce, pour un prix total de 31 740,05 \$, taxes incluses.

Que les sommes nécessaires à assumer cette dépense proviennent de la subvention du Programme d'aménagement durable des forêts pour l'année 2025-2026.

Point n° 6.3.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-150

Sujet : Mandat – Travaux de dégagement de plantation et d'éclaircie précommerciale sur les terres publiques intramunicipales

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a sollicité des offres de service pour la réalisation de travaux d'éclaircie précommerciale systématique mixte et de dégagement de plantation d'une superficie respective d'environ 17 et 89 hectares dans les blocs Saint-André–Lac-Bouchette, Saint-Méthode et Chambord des terres publiques intramunicipales;

Attendu que le processus d'appel d'offres a été géré en conformité aux règles municipales, l'appel d'offres ayant été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

Attendu que cinq soumissions ont été déposées et que trois d’entre elles ont été jugées conformes;

Attendu qu’à la suite de l’analyse par le comité d’évaluation, celui-ci recommande l’octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Reboitech inc., pour un montant de 116 124,88 \$ plus les taxes applicables;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder le mandat d’éclaircie précommerciale systématique mixte et de dégagement de plantation dans les blocs des terres publiques intramunicipales Saint-André–Lac-Bouchette, Saint-Méthode et Chambord, sur une superficie totale de 106 hectares, à Reboitech inc., et ce, pour un montant estimé à 116 124,88 \$ plus taxes.

Que les sommes nécessaires à assumer cette dépense soient prises à même les fonds disponibles du Programme d’aménagement durable des forêts 2025-2026, jusqu’à concurrence des taux admissibles, et dans le fonds des terres publiques intramunicipales pour la partie résiduelle.

Point n° 6.3.4 de l’ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-151

Sujet : Appui – Projet « Saint-Prime – Ville vivante »

Attendu que le ministère de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie (MEIE) a lancé un appel de projets en innovation sociale visant à répondre à des besoins importants pour la société québécoise;

Attendu que le projet « Saint-Prime – Ville vivante » vise à expérimenter localement les principes d’une ville vivante tels que définis par Nature Québec;

Attendu que ce projet s’inscrit dans la suite du Guide des villes vivantes et en santé, élaboré par Nature Québec, et qu’il propose une adaptation innovante du modèle aux réalités rurales et régionales du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Attendu que la démarche vise à expérimenter, puis à mettre à l’échelle un modèle de développement urbain et rural plus vert, inclusif, sain et actif, répondant aux enjeux d’urgence climatique, de santé publique et de qualité de vie;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est présentement dans un processus d’élaboration d’un plan climat, lequel doit être adopté d’ici le 31 décembre 2027;

Attendu que le projet permettra de renforcer la résilience et l’attractivité des milieux ruraux en favorisant des aménagements durables et socialement mobilisateurs;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l’unanimité des membres d’appuyer officiellement le projet d’innovation sociale « Saint-Prime – Ville vivante » et de reconnaître sa pertinence pour le développement durable de notre territoire, notamment dans le cadre de l’élaboration du Plan climat de la MRC;

Que la MRC confirme son intention de collaborer à la réalisation du projet et de contribuer, en cas de sélection, à sa mise en œuvre par une contribution en nature, à déterminer selon les besoins;

Et que le conseil autorise la direction générale à signer toute documentation requise afin de formaliser cet engagement.

Point n° 6.3.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-152

Sujet : Mandat – Inventaire du patrimoine bâti/Relevé photographique du territoire

Attendu l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel, entré en vigueur le 1^{er} avril 2021, lequel a introduit l'obligation pour les municipalités régionales de comté de réaliser et d'adopter un inventaire des immeubles construits avant 1940 sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale;

Attendu que la date limite pour le dépôt de l'inventaire est fixée au 1^{er} avril 2026;

Attendu qu'à la suite d'un mandat d'inventaire du patrimoine immobilier du territoire de la MRC, complété en juin 2024, par le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) et par la Société d'histoire Domaine-du-Roy, un rapport a été déposé au conseil de la MRC et au ministère de la Culture et des Communications;

Attendu qu'une phase subséquente visant à constituer l'inventaire à partir de la phase préparatoire est nécessaire;

Attendu que pour y parvenir, la MRC souhaite profiter de la saison estivale pour constituer une banque de photographies représentant chaque élément bâti érigé avant 1940 sur son territoire;

Attendu que cette banque d'images servira ultérieurement à alimenter la base de données GIPI, dans le cadre de la création de l'inventaire patrimonial de la MRC;

Attendu qu'une offre de services a été demandée au SARP pour réaliser ce mandat;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder au Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale, le mandat de réaliser un relevé photographique des bâtiments érigés avant 1940, préalable à la constitution d'un inventaire du patrimoine immobilier pour le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, et ce, pour un montant de 39 600 \$ plus taxes.

Que les montants nécessaires pour assumer cette dépense sont prévus au budget 2025 de la MRC.

Point n° 6.3.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-153

Sujet : Nomination à l'assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M^{me} Claudie Laroche et M. Gaston Langevin, pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy à l'assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui aura lieu le mardi 17 juin 2025, à 14 h 30, par visioconférence.

Point n° 6.3.7 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-154

Sujet : Nomination – Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean

Il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M. Yanick Baillargeon, préfet, à titre de représentant de la MRC du Domaine-du-Roy à la Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean.

Point n° 7.1 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-155

Sujet : Fonds de développement du Domaine-du-Roy – Adoption de projets

Attendu que le comité d’évaluation de projets a procédé à l’évaluation des demandes d’aide financière permettant d’engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Guy Privé, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter de financer les projets listés ci-dessous, et ce, à même le Fonds de développement du Domaine-du-Roy.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

Volet local

1. Municipalité de Lac-Bouchette : Acquisition de tapis <i>pickleball</i>	7 390 \$
2. Municipalité de La Doré : Requalification de l’église	10 880 \$
	<u>18 270 \$</u>

Volet territorial

1. Les Butineurs : Valorisation des surplus agroalimentaires sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy Sous certaines conditions	10 000 \$
2. AFMR des Grandes-Rivières : Démarrage des services coparentalité en contexte de séparation Sur deux ans, sous certaines conditions	83 837 \$
	<u>93 837 \$</u>

Volet « Signature innovation »

3. Les Butineurs : Valorisation des surplus agroalimentaires sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy Sous certaines conditions	10 000 \$
	<u>10 000 \$</u>

Point n° 7.2 de l’ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-156

Sujet : Abolition du comité de développement

Attendu que lors de la dissolution du CLD Domaine-du-Roy, un comité de développement avait été créé afin d’assurer la transition de l’intégration du développement économique au sein de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu qu’à la suite de nombreux changements dans la gestion et le transfert de mandat à d’autres comités, il est proposé d’abolir le comité de développement en raison notamment des motifs suivants :

- La délégation du comité d’investissement est passée de 25 000 \$ à 50 000 \$;
- La lourdeur administrative;
- L’agilité au niveau décisionnel;
- L’absentéisme et la difficulté à maintenir le quorum du comité;
- Le taux de roulement important des personnes nommées sur le comité.

Attendu que la proposition d’offrir une solution mieux adaptée aux besoins de la MRC, soit de réunir une à deux fois par année un comité constitué des élus, des présidents de chantiers ainsi que de la direction générale, de la direction des milieux et du Service

aux entreprises, et ce, afin de discuter des enjeux économiques et sociaux à être priorités;

Par conséquent, il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'abolir le comité de développement.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-157

Sujet : Adoption – Plan d'intervention et d'affectation des ressources/Réseau accès PME et nomination des membres au comité

Attendu le plan d'intervention et d'affectation des ressources 2025-2026 qui découle de l'entente intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et le ministère de l'Économie et de l'Innovation quant au déploiement des services du Réseau accès PME;

Attendu que le comité de développement recommande l'adoption du plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) 2025-2026 relatif à l'entente du Réseau accès PME;

Attendu que l'entente prévoit la nomination d'un comité chargé de procéder à l'acceptation du PIAR ainsi que de faire le suivi des priorités tant au niveau économique que social;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le plan d'intervention et d'affectation des ressources 2025-2026 relatif à l'entente intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et le ministère de l'Économie de l'Innovation et de l'Énergie.

Que le conseil autorise sa transmission au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

Que le comité soit constitué selon la répartition suivante :

- Un représentant de la MRC du Domaine-du-Roy;
- Un représentant de chacune des villes les plus peuplées du territoire;
- Un représentant d'une municipalité provenant de milieux ruraux;
- Deux personnes en provenance d'entreprises privées du territoire;
- Un représentant d'organisation économique du territoire.

Que le directeur général est autorisé à procéder à la nomination des membres du comité.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-158

Sujet : Rapport annuel de reddition de compte – Fonds régions et ruralité volet 3 (« Signature innovation ») et adoption du nouveau cadre de gestion

Attendu l'entente intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en vertu du Volet 3 – Signature innovation du Fonds régions et ruralité;

Attendu le rapport annuel d'utilisation des sommes couvrant la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, déposé aux membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que le cadre de gestion ainsi que les règlements doivent être revus à la suite du départ de plusieurs membres des différents comités;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'adopter, dans le cadre du Volet 3 – Signature innovation du Fonds régions et ruralité, le rapport annuel d'utilisation des sommes couvrant la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;
- D'en autoriser la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- De le publier sur le site Internet de la MRC du Domaine-du-Roy pour consultation publique;
- D'adopter le nouveau cadre de gestion ainsi que les règlements s'y rapportant.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-159

Sujet : Programme d'appui aux collectivités du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration/Activités de rapprochement interculturel – Adoption de projets

Attendu que le comité d'évaluation de projets a procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le PAC-MIFI;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Roger Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, sous certaines conditions, de financer le projet du comité des nouveaux arrivants de la Ville de Saint-Félicien intitulé « Fête marocaine », et ce, d'une somme de 1 500 \$.

Que la directrice du Service du développement des milieux est autorisée à superviser les décaissements dans le cadre de la gestion administrative de ces projets.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-160

Sujet : Adoption du plan d'action – « Signature innovation »

Attendu le plan d'action 2025-2026 déposé aux membres du conseil, et ce, dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralité, connu sous le nom « Signature innovation »;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le plan d'action 2025-2026 du volet 3 du Fonds régions et ruralité, connu sous le nom « Signature innovation ».

Point n° 7.7 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-161

Sujet : Octroi d'aide financière – Office d'habitation Domaine-du-Roy

Attendu que les membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy ont octroyé de l'aide financière à l'Office d'habitation Domaine-du-Roy dans son processus de mise en place d'un service d'aide à la recherche de logements, et ce, pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025;

Attendu que l'Office d'habitation Domaine-du-Roy sollicite de nouveau la MRC pour assurer la poursuite du service en 2025-2026 afin de couvrir les frais à hauteur de 10 % sur un budget total de 75 000 \$, soit 7 500 \$, et ce, sur dépôt du rapport d'activité de l'année précédente;

Attendu que la participation financière de la MRC du Domaine-du-Roy est conditionnelle à une contribution de la Société d'habitation du Québec (SHQ) correspondant à 90 % des dépenses admissibles;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de soutenir financièrement l'Office d'habitation Domaine-du-Roy à hauteur de 7 500 \$ pour l'année 2025-2026 pour la mise en place du programme de Service d'aide à la recherche de logements, et ce, conditionnellement à la contribution de la Société d'habitation du Québec à hauteur de 90 % des dépenses admissibles, comme stipulé dans le cadre de son programme.

Que le directeur général est autorisé à signer l'entente tripartite à venir entre la MRC du Domaine-du-Roy, l'Office d'habitation Domaine-du-Roy et la Société d'habitation du Québec.

Que la directrice au développement des milieux est autorisée à gérer les décaissements dans ce dossier.

Point n° 7.8 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-162

Sujet : Contribution 2025 – Portes ouvertes sur le Lac

Attendu la demande d'aide financière de Portes ouvertes sur le Lac couvrant l'année 2025, et ce, d'une somme de 54 359 \$;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy soutient financièrement Portes ouvertes sur le Lac (POL) dans son mandat d'accueil, d'intégration et d'établissement durable des personnes immigrantes sur le territoire;

Attendu que POL est également mandataire de la stratégie Place aux jeunes en région, et qu'à ce titre, cet organisme déploie des services d'attraction, d'intégration et de rétention des jeunes qualifiés de 18 à 35 ans;

Attendu que l'organisme qui est un partenaire stratégique en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants sur le territoire collabore également dans différentes stratégies et projets, tant au niveau territorial que régional;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une somme de 54 359 \$ à Portes ouvertes sur le Lac pour l'année 2025, et ce, sur dépôt du rapport de l'année précédente.

Que la somme provienne du Fonds régions et ruralité.

Point n° 9.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-163

Sujet : Contribution financière – Centre de gestion des déplacements

Attendu la création du Centre de gestion des déplacements à la suite du troisième Forum sur la mobilité durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Attendu que ce nouvel organisme bénéficie d'une aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dont le versement aura lieu après une année de fonctionnement;

Attendu qu'entretemps, le Centre de gestion des déplacements a besoin d'un fonds de démarrage et qu'il sollicite chaque municipalité régionale de comté de la région pour une somme de 5 000 \$;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder au Centre de gestion des déplacements du Saguenay–Lac-Saint-Jean une contribution non récurrente d'une somme de 5 000 \$ destinée au démarrage de l'organisme.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-164

Sujet : Confirmation d'embauche – Coordonnateur de projet

Attendu le processus de recrutement afin de pourvoir un poste de coordonnateur de projet, et ce, en regard avec les dossiers relatifs au Centre d'archives Domaine-du-Roy;

Attendu la recommandation déposée par le comité des ressources humaines de procéder à l'embauche, en date du 12 mai 2025, de M. Éric Gagnon, titulaire d'un baccalauréat en sciences commerciales, avec une spécialisation en gestion internationale et en comptabilité;

Attendu que cette recommandation a été approuvée par le directeur général conformément au règlement n° 310-2023 sur la délégation des dépenses;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner l'embauche de M. Éric Gagnon, à titre de coordonnateur de projet dans le dossier du Centre d'archives Domaine-du-Roy (relocalisation et implantation dans les municipalités de la gestion intégrée des documents), à compter du 12 mai 2025, et ce, selon les modalités de la lettre d'embauche.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2025-165

Sujet : Demande de dérogation mineure n° 2025-01 – M^{me} Marie-Eve Castonguay/Lac Rochefort

Attendu que M^{me} Marie-Eve Castonguay, locataire d'un bail de villégiature au lac Barrois (matricule n° 6190-91-6764) dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan, a déposé une demande de dérogation mineure afin de procéder à la construction d'un bâtiment accessoire localisé en partie à l'extérieur de l'aire bâissable, à savoir dans la marge de recul latérale droite et dans la marge de recul avant;

Attendu que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme du territoire non organisé, lequel recommande au conseil de la MRC de répondre favorablement et d'octroyer la dérogation mineure comme demandée;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy accorde la demande de dérogation mineure n° 2025-01 de M^{me} Marie-Eve Castonguay visant à réduire la marge de recul latéral droite à 7,5 mètres plutôt que 10 mètres, et à réduire la marge de recul avant à 11 mètres plutôt que 25 mètres, et ce, pour l'implantation d'un bâtiment accessoire.

Point n° 17 de l'ordre du jour
Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2025-166

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M^{me} Claudie Laroche, la séance est levée.

En signant ce procès-verbal, le préfet confirme qu'il renonce à son droit de refuser de signer les règlements et résolutions contenus au présent procès-verbal, tel que ce droit est prévu à l'article 142 (3) du Code municipal du Québec.

Yanick Baillargeon
Préfet

Steeve Gagnon
Directeur général et
greffier-trésorier